

Devenir ADHERENT de SADVA

Type d'adhésion	Intérêts	Coût	Contraintes
<p>Adhérent bénéficiaire Catégorie créée en Assemblée Générale le 30/5/2017 (<i>Facturé d'office à tous les bénéficiaire qui peuvent refuser et dans ce cas nous rembourserons</i>).</p>	<p>Convocation au Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (sans droit de vote).</p>	1 €	Aucune
<p>Adhérent Ambassadeur - Relais d'opinion Prendre quelques plaquettes de présentation de l'association, Parler de SADVA, nous faire remonter des informations de terrain. Quand l'occasion se présente : Nous envoyer des candidats pour l'embauche Expliquer notre mission et notre fonctionnement Informer et orienter de futurs bénéficiaires</p>	<p>Remise du "livret accueil partenaire". Recevoir à chaque parution "SADVA ACTUALITE". Convocation aux Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires. Deux à trois mails par an pour vous donner des infos sur ce qui se passe dans l'association. Vous inviter une à deux fois par an pour expliquer plus en détail le fonctionnement de l'association et/ou vous présenter les responsables opérationnels. (exemple : présentation des livrets d'accueil, bénéficiaire et/ou salarié, fête du personnel...) Accès privé à une page "ADHERENT" du site internet.</p>	5 €	Aucune
<p>Ambassadeur - Membre actif En plus des mission du relais d'opinion, Déposer régulièrement, avec leur accord, des plaquettes Auprès des élus (Maire, CCAS...) Auprès des intervenants du système de santé (médecins, infirmières, pharmaciens...) Auprès des clubs ou associations concernés par notre activité</p>	<p>Apporter des compétences et/ou de l'expérience</p>		1 à 2 heures par mois
<p>Bénévole A la carte en fonction des souhaits du bénévoles et des besoins</p>	<p>Participer à la réflexion sur la stratégie et la gestion de l'association</p>		A la carte
<p>Membre du CA et Administrateur Une réunion de CA par mois Une implication en fonction des besoins et des sujets à gérer (Président et Trésorier)</p>			4 à 5 heures par mois

Les interventions chez les bénéficiaires sont du ressort exclusif des professionnels salariés de SADVA

Les adhérents et bénévoles ne peuvent intervenir que dans le cadre de missions précises, validées et coordonnées par la Direction de SADVA